



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

2015-03-12

2015-03-13

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Bostonnais qui se tenait le 23 Mars 2015 au bureau municipal situé au 15 rue de l'Église dans la Municipalité de La Bostonnais à 19 h 00. La rencontre se déroulait sous la présidence de la mairesse Chantal St-Louis, les conseillères Francine Harvey et Renée Ouellette, Marie Élisabeth Courtemanche, les conseillers Michel Sylvain, François Baugée et Louis Godin. La directrice générale Josée Cloutier agissait à titre de secrétaire de l'assemblée.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Affaires nouvelles**
 - 3.1 Embauche secrétaire commis
- 4. Période de questions**
- 5. Tour de table des conseillers**
- 6. Clôture de l'assemblée**
- 7. Levée de l'assemblée**

1. Ouverture de la séance

L'ouverture de la séance est adoptée sur proposition de la conseillère Marie-Élisabeth Courtemanche et secondée par la conseillère Renée Ouellette.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sur proposition de la conseillère Renée Ouellette et secondé par le conseiller Michel Sylvain

3. Affaires nouvelles

3.1 Embauche secrétaire commis

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a publié une 2^{ème} offre d'emploi pour le poste de secrétaire commis;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu 9 candidatures pour l'offre d'emploi et que 5 candidats ont été retenus pour une entrevue;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection recommande unanimement l'embauche de madame Mélanie Gagné au poste de secrétaire commis;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Louis Godin



N° de résolution
ou annotation

APPUYÉ PAR : La conseillère Francine Harvey

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que la Municipalité procède à l'embauche de madame Mélanie Gagné qui prendra effet à partir du 24 mars 2015 avec une probation d'un an.

Que le salaire soit de 15.00\$ l'heure pour une semaine de travail de trente-deux (32) heures. Après six (6) mois, une évaluation sera produite par le comité des ressources humaines.

4. Période de questions

Aucune question

5. Tour de table des conseillers

6. Clôture de l'assemblée

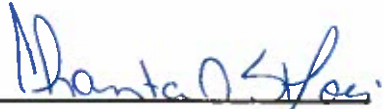
L'ordre du jour étant épuisé, on peut clore l'assemblée.

PROPOSÉ PAR : La conseillère Marie Élisabeth Courtemanche

APPUYÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 19h05 h


Chantal St-Louis, mairesse


Josée Cloutier, directrice générale